

Séance ordinaire

Etaient présents : Josiane CARRETIE –André JENOUDÉ – Cédric FAYE – Frédéric GIBAUD –Gérard POYET- Gérard GUYOT - Valérie ROUX- Michel THIBAUT et Sébastien TRASSAERT-

Absents Excusés: Claude BONNE et Claude ROZ

Secrétaire de séance : Valérie ROUX

Secrétaire auxiliaire : Brigitte BATAILLARD

Procurations : Monsieur Claude BONNE a donné procuration à Madame Josiane CARRETIÉ et Monsieur Claude ROZ a donné procuration à Monsieur Gérard GUYOT

Madame le Maire remercie les membres du Conseil municipal de leur présence, et donne lecture du compte-rendu de la séance du 19 novembre 2014.

Après approbation,

Les membres du conseil signent le registre.

I – Travaux :

1. Diagnostic éclairage public :

Madame le Maire informe que :

Au titre de la sécurité quatre coffrets sont à changer. Le coût des travaux s'élève à 6 800€

Dans le cadre des économies d'énergie, le SIDEC propose l'installation de quatre horloges automatiques pour un montant de 3 200€.

Le diagnostic est disponible en mairie où il peut être consulté.

Le conseil se prononcera pour une inscription éventuelle des travaux en 2015.

2. Eclairage public – lampe supplémentaire

Monsieur JACQUEMARD a demandé l'installation d'une lampe supplémentaire au 130, impasse des chalets.

3. Ancienne poste :

RAPPORTEUR Monsieur Michel THIBAUT:

Une réunion de travaux a eu lieu avec Monsieur VITREY, vétérinaire.

Le carrelage est commandé. L'entreprise est fermée pour 3 semaines à compter du 19 décembre.

L'employé communal pourra déposer la toilette. Le plâtrier interviendra après la pose du carrelage.

La commune n'a toujours pas reçu de devis concernant les travaux d'électricité. Le conseil demande de relancer les entreprises. L'entreprise POMMIER n'a toujours pas posé la fenêtre de la salle de bain du logement de l'ancienne poste

4. Ancienne école :

L'entreprise BRIDE doit venir voir le chantier et le chiffrer

5. Effacement des réseaux d'électricité :

Les travaux du secteur SAINT-MAURICE sont presque achevés. Monsieur BULLE se plaint des eaux de ruissellement. Monsieur THIBAUT a contacté l'entreprise BOISSON TP pour l'établissement d'un devis pour la

pose d'un regard afin de canaliser ces eaux d'écoulement. Le montant des travaux s'élève à 1 188€ TTC. Le devis est accepté par le conseil municipal.

6. Trottoirs :

Il a été signalé que le trottoir situé entre l'épicerie et la rue des Maréchaux est en mauvais état. L'entreprise BOISSON a chiffré cette réfection. Le montant des travaux s'élève à : 1 684.80€.

Le devis est accepté

7. Illuminations :

Monsieur JENOUDET propose de faire placer la guirlande qui était auparavant sur l'arbre près de l'abri bus au village au molard.

Il Gymnase :

Madame le Maire présente une projection du coût du gymnase.

La commune n'a toujours pas reçu d'engagement de la part de la communauté de communes pour la prise en charges de la VRD.

Le conseil s'interroge sur les besoins en équipement des associations. Les associations peuvent bénéficier une aide des fédérations pour l'acquisition du matériel de salle. Le coût de ces investissements est estimé à 25 000€.

Monsieur LAZZAROTTO a chiffré le coût du chauffage par granulés bois : il s'élèverait à 4 500€/an. Les frais de fonctionnement ont été évalués. Le plus gros poste reste le chauffage.

L'implantation du skate park est à modifier. Le coût de déplacement est estimé à 15 000€.

Monsieur TRASSAERT présente l'impact d'un emprunt de 300 000€, sur 25 ans, sur les finances de la commune.

Après vote à bulletin secret, le conseil municipal par

8 oui, 1 non, 1 blanc et 1 bulletin nul accepte la construction du gymnase.

III- Vente de terrain :

Madame le Maire donne lecture de la lettre de Monsieur GÖNÜL Süleyman concernant la vente d'une partie de la parcelle ZE 60 et rappelle la délibération prise lors du conseil du 27 octobre 2014.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte de fixer le prix de vente du terrain à 5€ le m²

IV- Locations de terrain :

1°) – Parcelle ZD 19 : Le pelon

La commune loue par bail la parcelle ZE 19 à madame Eliane CATTENOT.

CONSIDERANT la création du lotissement « le pelon II » la parcelle ZE 19 d'une contenance initiale de 3Ha 91a et 70 ca a été amputée d'une surface de 1Ha 07a et 82ca.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte de renouveler le bail de location et de modifier la surface au prix de 146.20€ (valeur au 01/11/2014).

2°) – Demande de Monsieur Ömer Ali GÖNÜL

Madame le Maire présente la demande de Monsieur Ömer Ali GÖNÜL pour la location de la pointe de la parcelle ZE 60 (partie que la commune s'était réservée pour intervention sur le poste de relevage).

Après en avoir délibéré, le conseil refuse de louer ce terrain.

V- Affouage :

Le conseil municipal arrête à deux le nombre d'affouagistes pour l'hiver 2014-2015.

Afin de désengager la commune, un acompte de 100€ sera demandé aux deux affouagistes avant l'exploitation des coupes.

VI – Révision des tarifs :

A compter du 1^{er} janvier 2015 les tarifs communaux seront augmentés de 2.5%

VII- Taxe d'aménagement :

Le conseil municipal décide de reconduire le taux de 1% pour la taxe d'aménagement et d'exonérer la rénovation des logements vacants.

VIII- Recensement 2015 :

Madame le Maire a nommé Madame Corinne BOEGLI, agent recenseur, pour effectuer le recensement 2015.

Le conseil fixe le montant de la rémunération à 1 040€ net.

IX – Pôle urgence CHRU :

Madame le Maire présente la demande d'autorisation d'atterrissage du nouvel hélicoptère sur le stade de sport de SAINT-JULIEN.

Le conseil municipal donne son accord et mandate Madame le Maire pour contacter Monsieur le Chef de corps de SAINT-JULIEN.

X – Adhésion SICOPAL :

Suite à la modification du fonctionnement des cantines, la Communauté de Communes Petite Montagne souhaite adhérer au Syndicat Inter-Communal Pour l'Agglomération Lédonienne (S.I.C.O.P.A.L.) pour les prestations et services enfance et petite enfance. Le conseil municipal autorise cette adhésion.

XI – Demande de Subvention :

Madame le Maire présente la demande de subvention du comité du concours de la résistance et de la déportation. S'agissant d'une action éducative, le conseil municipal accepte de verser une subvention de 50€.

XII – Mise à disposition de la salle des fêtes :

Madame le Maire présente la demande de la mise à disposition de la salle des fêtes pour le foyer rural, section théâtre pour leurs répétitions.

Considérant que la salle du foyer rural est équipée d'une scène, le conseil municipal mandate Madame le Maire pour rencontrer la responsable du groupe théâtral afin de trouver un compromis.

XIII – Questions diverses :

Madame le Maire :

1°) donne lecture de

- la lettre adressée par Monsieur le Président des croqueurs de pommes et présentant le bilan de la production et de leurs actions 2014.
- la demande de Madame la Présidente de l'Association des Parents d'élèves du Collège Xavier Bichat

2°) Fait état de la réunion du 27 novembre à laquelle étaient représentés la commune, le foyer rural et le club du temps libre. Les membres du club du temps libre n'ayant plus accès à la vaisselle (le foyer rural ayant fermé les placards), il a été décidé que les membres du club prendront une adhésion au foyer rural et ne paieront plus à la commune les 10€ par an et par adhérent pour le chauffage de la salle.

3°) Informe que la remise des prix, par le Conseil Général, pour le concours des villes et villages fleuris aura lieu le 13 décembre 2014. Monsieur Gérard GUYOT se propose de représenter la commune. Madame BONNE sera également présente.

- 4°) Présente l'appel à projet de l'agence de l'Eau sur les économies d'énergie et regrette que Monsieur ROZ, président du SIE SOUS LA TOUR soit absent.
- 5°) Informe que l'office de Tourisme Lac et petite Montagne organisera une formation mi janvier et demande aux membres de la commission tourisme s'ils sont intéressés de s'inscrire.
- 6°) La MAM a invité Madame le Maire et les Conseillers municipaux à son goûter annuel avec le Père Noël.
- 7°) Présente la demande d'une administrée pour l'organisation de cours d'informatique.
- 8°) la commune n'a reçu aucune demande de particuliers en ce qui concerne les travaux à faire effectuer par le SMISA.
- 9°) la communauté de communes a mandaté une société pour réaliser le schéma de mutualisation des services.
- 10°) Informe qu'une manifestation sera organisée vendredi 12 décembre devant l'ARS pour défendre les soins de proximité.
- 11°) Les personnes qui désirent participer au téléthon peuvent s'inscrire auprès des pompiers.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 23 heures 35

Les délibérations sont consultables en Mairie aux heures d'ouverture du Secrétariat.

